

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Séance du 29 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 16

OBJET : N° L 25-09/01-43/AG RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 24 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Christine JOUANNO, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Sylvie LAFAGE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Josiane ROCHE, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Mme Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que par une délibération du 24 avril 2023, la ville a approuvé le partenariat entre la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Il rappelle que cette convention est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap.

Afin de poursuivre les actions engagées et de continuer à bénéficier du soutien de la CAF, notamment pour le financement des accueils périscolaires, il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2026-2030.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour les années 2026 à 2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le principe de partenariat entre la Communauté de Communes de Castillon / Pujols et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;**

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Séance du 29 septembre 2025

- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette convention.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 29 septembre 2025
Le Maire, Jacques BREILLAT

